

Compte rendu de la réunion publique concernant la reconstruction de la digue de Sangatte

Vendredi 06 novembre 2015 - 18h00 Salle Polyvalente - Sangatte

Lors de cette réunion, la DDTM a présenté le projet de reconstruction de la digue de Sangatte.

Il a été rappelé que le projet est en phase Avant Projet et que la phase Projet est en cours.

La présentation est jointe au présent compte rendu

Suite à la présentation un jeu de questions-réponses s'est installé avec la salle.

Les points abordés sont :

1/ Le réchauffement climatique a t il été pris en compte dans le cadre du dimensionnement du futur ouvrage ?

Le dimensionnement du futur ouvrage est réalisé avec **le niveau d'eau de la tempête Xaver à 2100 et avec une houle de période de retour de 1 an, soit : Niv = +6,13 m NGF et Hs = 3,9 m.**

Le niveau de cet ouvrage est :

- Côte d'arase de la plateforme de l'ouvrage fixée à +8,0 m NGF : ce niveau correspond au point le plus haut de la Digue Béton ; il est donc retenu **pour conserver un niveau de protection identique au niveau actuel** et ne pas perdre en protection. Cette cote de +8,0 m NGF constitue la cote de protection de l'ouvrage pour laquelle la zone arrière de la digue est protégée.
- Côte d'arase du muret du pied de cordon dunaire à +8,5 m NGF a minima : la côte du muret sera adaptée à l'existant.

2/ Les actuels accès privatifs des riverains le long de la digue seront ils maintenus ?

Les accès "privatifs" ne seront pas maintenus. Aucun accès privatif ne sera autorisé. Les accès à la plate-forme et à l'estran se feront par les accès publics.

3/ Certains riverains disposent d'une autorisation d'occupation temporaire pour occuper une parcelle de Domaine Public Maritime. La superficie de ces parcelles seront elles modifiées ? Les riverains pourront ils toujours disposer de cette AOT ?

Le positionnement exact de l'ouvrage n'est pas abouti puisque le bureau d'études travaille toujours sur ce sujet. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure d'indiquer si les parcelles de DPM octroyées au travers d'une AOT seront plus petites ou plus grandes.

Certaines parcelles pourraient voir leur surface réduire du fait de la position du nouvel ouvrage.

Le principe d'octroyer une parcelle de Domaine Public Maritime au travers d'une AOT, après la

reconstruction de l'ouvrage, n'est à ce jour pas remis en question

4/ Quelle sera la position des pieux en bois ?

Tous les pieux en bois placés actuellement sur l'estran seront changés avec la **Conservation du même plan de localisation** des épis transversaux qu'actuellement.

Mise en place de nouveaux ouvrages en pieux-bois sur le secteur à l'Ouest immédiat du secteur d'étude afin de protéger cette zone qui est la seule du littoral d'étude en carence sédimentaire :

- 4 épis transversaux de 100 m de long et espacés de 100 m,
- 2 épis longitudinaux en 2 rangées de 150 m de long.

5/ Comment se terminera la digue ?

La phase projet est en cours de finalisation. Cette phase déterminera avec précision les extrémités de l'ouvrage